
SEANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017

Le **mardi 12 septembre 2017, à 19h** devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 4 septembre 2017 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le 14 septembre 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le **lundi 18 septembre 2017, à 14h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil et ont délibéré sans conditions de quorum. Le jour de cette séance 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE

M. Vincent BALADI

M. Grégoire GAUGER (pouvoir à M. François LEBEL après son départ)

Mme Catherine LECUYER

M. François LEBEL

M. PACHECO

Mme Eve DESBONNETS (pouvoir à Mme Catherine LECUYER après son départ)

M. Charles BEIGBEDER

Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Vincent BALADI)

M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)

Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à M. Marc PACHECO)

Madame le Maire ouvre la séance, à 14h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2017 14

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 15

Compte rendu de séance du 28 juin 2017

Communication du Maire relative à la rentrée scolaire

2017 DAC 824

Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R Estienne (8^e) et J. de La Fontaine (16^e) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris

2017 DVD 72

Programme 2017 de zones 30 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France

2017 DJS 30

Subventions de 163.250 euros et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 4^e ; 5^e ; 8^e ; 9^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e ; 20^e) et avec le COMS

2017 DAC 341

Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'

2017 DAC 342

Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

2017 DEVE 118

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

2017 DPA 49

Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives

2017 DDCT 77

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018

08 2017 16

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

2017 DAC 37

Subvention de 150.000 euros et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadre des activités sur le temps périscolaire

2017 DLH 198

Location de l'immeuble 12, rue de Monceau (8^e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique

2017 DASCO 94

Caisse des Écoles (8^e)-Subvention (21 238 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

2017 DASCO 122

Caisse des écoles (8^e) – Subvention exceptionnelle (80 000euros) pour la restauration scolaire et autorisation de versement d'une avance d'un montant maximal de 100 000 euros sur la subvention 2018

2017 DDCT 75

Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018

2017 DDCT 76

Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2018

2017 DFA 70

Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

2017 DVD 102

Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

2017 DAE 208

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8^e) convention avec la société OREXPO

2017 DAE 241

Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8^e), fixation de la redevance pour la société WSN DEVELOPPEMENT

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

2017 DASCO 44-G

Divers Collèges publics-Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018

2017 DASCO 53-G

Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement (276 410 euros), subventions d'équipement (593 123 euros dont 232 553 euros au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128 497 euros).

2017 DASCO 58-G

Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11 692 168 euros)

2017 DASCO 59-G

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2 602 108 euros)

Q08 2017 08

Question orale présentée par Madame BARLIS, relative à la réhabilitation de l'immeuble 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg anciennement affecté à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux

Q08 2017 09

Question orale présentée par Madame LECUYER, relative à la réunion d'information sur le devenir du 25/27 rue de Constantinople

V08 2017 02

Vœu de Madame LECUYER relatif aux reports de circulation dans le quartier Europe

1°/Après avoir constaté que le quorum est atteint, Mme Jeanne d'HAUTESERRE ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci de votre présence et merci au public qui s'était déplacé la semaine dernière pour la séance qui n'a pas eu lieu parce que le quorum n'était pas atteint. Nous allons commencer la séance. J'ai le pouvoir de Sophie BOYER CHAMMARD pour Marc PACHECO, le pouvoir de Bérengère de REYNIÈS pour Vincent BALADI et celui de Pierre LELLOUCHE pour Jeanne d'HAUTESERRE.

La séance est ouverte.

2°/ 08 2017 14 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons désigner Grégoire GAUGER, s'il est d'accord.

M. GAUGER : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Ayant des obligations professionnelles, Grégoire GAUGER souhaiterait que nous passions ses délibérations en premier afin qu'il puisse se libérer. En êtes-vous d'accord ? Merci.

3°/ 08 2017 15 - Compte rendu de séance du 28 juin 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Le compte rendu soulève-t-il des observations ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Je tenais à féliciter les services généraux pour la qualité de la retranscription du dernier Conseil d'arrondissement. Au cours de notre dernier Conseil, notre collègue Grégoire GAUGER a interpellé certains élus sur leurs absences lors des conseils d'arrondissement. Je voudrais aujourd'hui lui répondre.

Je ne reviendrai pas sur certaines formules excessives, et donc, insignifiantes. Monsieur GAUGER considère que ces élus font preuve de mépris. Je vais d'abord lui rappeler que nous ne pratiquons pas la politique de la chaise vide parce que nous participons toujours aux conseils d'arrondissement reportés. Nous entendons ainsi protester contre le propre mépris de Madame le Maire à l'égard de certains élus, et donc, à l'égard des électeurs de notre arrondissement.

Monsieur GAUGER, le mépris, c'est refuser de donner la parole à certains élus. Le mépris, c'est refuser de communiquer certaines pièces aux élus qui en font la demande. Le mépris, c'est refuser tout travail d'équipe municipale et s'enorgueillir de décider seul, avec un simple duo d'adjoints et une mentalité d'assiégés. Nos propositions sont rejetées sans examen. Nos délégations, sans motivation. Nos initiatives sont empêchées et abandonnées sans explication. Le mépris, c'est, enfin, la collaboration systématique avec la majorité rose-rouge-vert de l'Hôtel de ville trahissant régulièrement par là les intérêts et le mandat que vous ont donné les électeurs du 8^e arrondissement.

C'est précisément le service des habitants de notre arrondissement qui nous anime. C'est pourquoi, devant votre refus de nous écouter et votre repli sur vous-mêmes, nous sommes dans l'obligation de nous absenter ponctuellement pour protester contre la politique que vous menez aux dépens des habitants du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait

Mme DESBONNETS : Monsieur GAUGER, le mépris n'est donc pas là où vous voulez le faire croire. Vous êtes intelligent.. J'en déduis donc un nouveau mépris de votre part à l'égard de nos électeurs dont vous insultez l'intelligence des situations.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS, je vais me permettre de vous répondre. Lors de l'élection de 2014, vous vous êtes tous battus pour intégrer ma liste à l'exception de Monsieur BEIGBEDER. Lorsque l'on se bat pour être sur une liste, je pars du principe que l'on se doit, ensuite de participer à la vie de l'arrondissement et de siéger aux conseils mensuels.

Votre arrogance à notre égard résulte du fait que vous n'avez pas obtenu de délégation. Or, les délégations sont attribuées par le Maire d'arrondissement. J'ai expliqué lors du Conseil du 28 juin 2017 la raison pour laquelle il existe une défiance à votre égard et à l'égard de l'équipe qui était sur ma liste qui a ensuite monté un putsch. Comment voulez-vous travailler dans un esprit de confiance quand la moitié des colistiers n'arrête pas de dire – et là je mesure mes mots - du mal de mon équipe et notamment de moi ? Je profite de cette occasion pour le dire devant tout le monde. Si la prochaine fois, on me rapporte- je cite - « la Chinoise, elle n'est pas faite pour gérer l'arrondissement » [brouhaha], je prendrais mes responsabilités en attaquant en justice ce genre de propos raciste. Je ne peux pas accepter ce genre d'arguments. Parce que j'ai les yeux bridés, je ne peux pas gérer l'arrondissement ?

Mme DESBONNETS : Ce n'est absolument pas ce que nous vous reprochons.

Mme d'HAUTESERRE : Deuxièmement, vous parlez de mépris. Le mépris, ce sont des élus qui ne viennent pas aux conseils d'arrondissement.

Mme DESBONNETS : Mais pourquoi ne venons-nous pas ?

Mme d'HAUTESERRE : Dites-le nous ?

Mme DESBONNETS : Je viens de vous le dire.

Mme d'HAUTESERRE : Parce que vous n'avez pas de délégation.

Mme DESBONNETS : Cela ne concerne pas uniquement la délégation, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS, vous savez très bien nous écrire lorsque vous avez une question à poser. Nous vous répondons, n'est-ce pas ?

Mme Eve DESBONNETS : De temps en temps.

Mme d'HAUTESERRE : Mon cabinet répond. Les délégations sont en fonction du vouloir de la Maire. Or, le Maire doit travailler dans un esprit de confiance avec son équipe. Si aujourd'hui vous me dites que vous avez envie de travailler avec moi dans un esprit de bienveillance...

Mme DESBONNETS : Vous refusez même que je tiennne la présidence d'un bureau de vote parce que vous n'avez pas confiance en moi. Ne faites pas croire que vous voulez travailler avec nous.

Mme d'HAUTESERRE : Je le dis publiquement aujourd'hui. Madame, si vous avez décidé de travailler pour faire avancer un certain nombre de dossiers, venez me voir. Si Madame BARLIS veut avoir la délégation du logement, elle l'aura. Je suis ouverte à toutes les propositions.

Mme BARLIS : Parlons-en de la commission logement puisque vous m'interpellez. Je suis prête à en débattre. Vous avez refusé de décaler de deux jours la commission logement du 25 août dernier, cela m'a coûté 188 euros aller-retour. Je tiens à préciser que j'ai proposé par téléphone cet été, pour éviter de faire un aller-retour, qu'on m'adresse les dossiers de candidature par mail, cela m'a été aussi refusé.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Respectez les élus.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous étiez en vacances comme beaucoup d'élus. Nous avons reçu une convocation.

Mme BARLIS : Madame la Maire, je sais comment cela fonctionne. Ne me faites pas croire que nous n'aurions pas pu obtenir deux jours supplémentaires en passant simplement un coup de téléphone à l'Hôtel de ville. J'étais d'ailleurs tout à fait disposée à le faire.

Mme d'HAUTESERRE : Le bailleur a demandé de lui communiquer la réponse dans le délai imparti. Vous n'allez donc pas me dire ce que je dois faire. Je suis revenue spécialement de vacances pour cette commission. Vous avez dit à mon cabinet que je devrais payer votre billet de train si vous reveniez.

Mme BARLIS : Est-ce que je vous ai demandé de le rembourser ? Non. Je savais très bien que cela ne passerait pas.

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas à moi de vous rembourser.

Mme BARLIS : Faire six heures de TGV pour une réunion de 35 minutes, je trouve cela scandaleux et méprisant.

Mme d'HAUTESERRE : Mais vous n'étiez pas obligée d'y venir, c'était à vous de voir.

Mme BARLIS : Cela vous arrange si nous ne sommes pas là. Vous dirigez tout toute seule. Cette situation vous satisfait.

Mme d'HAUTESERRE : Vous nous reprochez de ne pas vous associer, alors quand nous le faisons, vous ne pouvez pas venir ou bien à condition de vous rembourser le billet de train. Les élus ont le devoir d'être présents aux commissions quelle que soit l'heure de la réunion. D'ailleurs, je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui, vous remplissez votre devoir d'élus.

Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : En réponse à votre intervention, je note deux choses assez obsessionnelles dans vos propos. Vous dites que nous nous sommes tous battus pour être sur la liste. Madame la Maire, c'est vous qui vous êtes battue pour être sur la liste où figuraient le Député et l'ancienne équipe. C'est la réalité.

Deuxièmement, vous évoquez un putsch. Pouvez-vous nous expliquer de quoi vous parlez ? Cela revient de façon obsessionnelle. Ce serait intéressant que nous le sachions.

Mme d'HAUTESERRE : Dans cette assemblée, il y a une personne qui s'appelle Madame Marie-Antoinette ISNARD, elle a été témoin de ce fameux putsch, puisqu'il a été monté depuis chez elle, dans son salon par Monsieur LELLOUCHE qui vous appelait au téléphone ainsi que mon prédécesseur...

M. LEBEL : Ah non, ne me mêlez pas à tout cela, s'il vous plaît. Ça suffit.

Mme d'HAUTESERRE : Un putsch a bien été lancé en 2014. En effet, vous étiez tous « planqués » sur ma liste pour vous faire élire. Ensuite, c'est au 3^{ème} tour que les colistiers élisent le Maire, 15 jours après l'élection municipale. Entretemps, tu avais lancé, avec d'autres colistiers un putsch contre moi. Tu avais demandé à me voir dans une brasserie et lorsque je t'ai demandé la raison de ce putsch, tu m'avais répondu que tu étais en place avant moi et tu ne me pensais pas capable de gérer l'arrondissement. Je t'ai répondu que tu ne me connaissais pas, ni moi ni mon parcours et que tu ne savais pas de quoi j'étais capable.

M. PACHECO : Vous qualifiez de putsch un vote démocratique ?

Mme d'HAUTESERRE : Non, je reconnais le vote démocratique qui passe par les urnes. Je ne me suis jamais battue pour être tête de liste. Lorsque la tête de liste investie est tombée malade en janvier, j'ai proposé à Madame BOYER CHAMMARD d'être la candidate du 8^e arrondissement. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, après l'avoir reçue, a jugé qu'elle ne faisait pas l'affaire. Dans un des éditos que j'ai publié, j'ai expliqué comment Mme KOSCIUSKO-MORIZET est venue me chercher. Des témoins peuvent le confirmer. Elle avait d'abord contacté Pierre LELLOUCHE qui n'a pas voulu y aller. Elle m'a ensuite proposé de prendre la tête de liste parce que, d'après elle, je suis « carénée » pour prendre des coups, j'ai alors accepté d'y aller. Voilà la réalité !

M. PACHECO : Ce n'est donc pas un putsch.

Mme d'HAUTESERRE : Quand je suis venue à la mairie du 8^{ème} après mon investiture, vous étiez tous réunis dans le bureau du Maire...

Mme DESBONNETS interrompt : Non, nous n'étions pas là.

[Brouhaha dans la salle]

Mme d'HAUTESERRE : Mais Madame, vous ne pouviez pas être là puisque vous n'étiez pas encore sur ma liste.

Je disais donc, qu'après avoir été investie par mon parti pour prendre la tête de liste, j'ai rencontré le jour même les adjoints et élus de l'ancienne équipe réunis en présence du député Pierre LELLOUCHE dans le bureau de M. LEBEL. J'ai clairement dit « je ferai gagner ma liste et ensuite j'occuperai la fonction de Maire ». J'ai même posé la question suivante : « est-ce que quelqu'un, autour de cette table, a quelque chose à dire » ? Personne n'a répondu, Monsieur...

M. PACHECO : Vous avez été élue. C'est une élection.

Mme d'HAUTESERRE : Vous m'avez dit que vous vouliez vous présenter contre moi au troisième tour, le putsch a bien eu lieu mais a échoué.

M. PACHECO : Une élection, ce n'est pas un putsch, c'est une tentative, nous sommes en démocratie.

Mme d'HAUTESERRE : Maintenant, si vous voulez bien, nous allons clore l'affaire. Je vous ai donné publiquement l'information pour vous expliquer notre situation due aux conséquences de la tentative de putsch ratée. Aujourd'hui, je suis élue. Un bilan de mi-mandat a été dressé et il est bon. Je le répète à celles et ceux qui souhaitent travailler pour faire avancer les dossiers, ma porte est ouverte.

Je rappelle que Monsieur GAUGER doit partir. Le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 28 juin amène-t-il des observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

M. PACHECO : J'ai une observation.

Mme d'HAUTESERRE : Nous vous écoutons.

M. PACHECO : En page 11, dans la discussion avec Monsieur BALADI sur les écoles, ce n'est pas moi qui parle de l'école Bienfaisance puisque je demandais à Monsieur BALADI à quelle école il pensait. On m'attribue un propos qui n'est pas le mien.

Mme d'HAUTESERRE : D'accord. Les services le notent. D'autres observations ?

Le compte rendu de la séance du mercredi 28 juin 2017 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** des membres présents à l'exception de M. François LEBEL qui s'abstient

4° / Communication du Maire relative à la rentrée scolaire 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La rentrée scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Mme BARLIS : Nous ne l'avons pas dans l'ordre du jour, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : C'était prévu comme cela la semaine dernière.

Mme BARLIS : D'accord. Quand c'est vous, les choses peuvent bouger. Quand ce sont les autres qui veulent rajouter des choses, la loi n'est pas la même.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, c'était prévu comme cela la semaine dernière.

Mme BARLIS : La loi est valable pour tout le monde, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, la loi est la même pour tout le monde. Comme chaque année, une communication est faite sur la rentrée scolaire.

Mme BARLIS : La rentrée a eu lieu en septembre.

Mme d'HAUTESERRE : C'était le 1^{er} jour de septembre. Si le Conseil avait eu lieu la semaine dernière, j'aurais pu communiquer en temps et en heure. La communication a cinq jours de retard.

La rentrée scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Malgré l'annonce de plusieurs fermetures de classes par le Rectorat à l'école Surène, Paul Baudry maternelle, Bienfaisance élémentaire, Monceau maternelle, nous avons pu, avec le soutien total de l'Inspectrice de l'Education nationale, empêcher la fermeture de ces classes. Les effectifs n'ayant pas été atteints à Moscou, il a fallu fermer une classe. La fermeture était annoncée par le rectorat depuis plusieurs mois.

Je rappelle que grâce à mes relations privilégiées avec le Recteur PECOUT, j'ai pu éviter l'ajout d'effectifs supplémentaires dans une classe au Collège Condorcet.

Globalement, dans le 8^e arrondissement, nous avons accueilli 725 enfants en maternelle contre 772 l'an dernier. Nous constatons donc une légère baisse des effectifs (6,48 %) due vraisemblablement à des mutations de familles et, beaucoup à des inscriptions dans le privé. En élémentaire, nous avons accueilli 1 185 enfants contre 1 309 l'an dernier, ce qui représente une baisse de 10,46 %.

Ces chiffres sont à rapprocher de la baisse générale du nombre d'élèves à Paris : plus de 2 000 élèves en moins à la rentrée de septembre 2017 et plus de 8 000 élèves en moins depuis 2011. Force est de constater que cette baisse des effectifs n'a pas engendré de suppression de postes et je m'en réjouis.

Au chapitre des travaux, tous les travaux de rénovation dans les écoles du 8^e ont été réalisés dans les délais nécessaires. Je suis ravie de vous informer que le gymnase Roquépine, équipement sportif très fréquenté par les élèves et les associations de l'arrondissement, est flambant neuf. Je vous recommande d'aller le visiter. Je tiens à remercier les services techniques de la SLA ainsi que la Direction de la Jeunesse et des Sports qui ont travaillé tout l'été pour le rénover.

A noter enfin, que le 8^e arrondissement a ouvert une nouvelle école moderne maternelle au 15 rue de Monceau.

Je vous remercie de votre attention.

5°/ 2017 DAC 824 - Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R Estienne (8^e) et J. de La Fontaine (16^e) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Cette délibération n'a rien de polémique. Il s'agit de renouveler un partenariat qui fonctionne bien entre le Conservatoire à rayonnement régional, situé dans l'arrondissement, et deux écoles pilotes (16^e et 8^e) pour une durée de trois ans. Cela concerne les écoles élémentaires de CM1 et de CM2.

Je vous invite à renouveler ce partenariat et ce support à cette convention en votant pour cette délibération qui concerne des classes à double cursus scolaire fortement impliquées dans une pratique artistique de haut niveau.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
6°/ 2017 DVD 72 - Programme 2017 de zones 30 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : De nouveau, nous voyons que les liens entre la Région et la Mairie de Paris sont forts. Cette délibération vise à étendre les zones 30. Attention à ne pas confondre ce programme avec la fermeture des quais de Seine à laquelle nous sommes opposés mais qui constitue un autre débat. Ces zones sont instaurées dans un souci de sécurité et de lutte contre la pollution.

La délibération propose la mise à l'étude, pour 2017, des zones situées dans les quartiers Christophe Colomb, Monceau et Europe pour un montant de 498 960 euros.

A ce stade, il s'agit d'autoriser la demande de subvention au Conseil régional. Ce n'est pas un blanc seing. Ce projet devra ensuite être accompagné et défini sous l'autorité de Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Nous connaissons tous la position de Madame HIDALGO contre les voitures. Soit elle décide de mettre tout Paris à 30 km/h et cela coûterait moins cher aux contribuables que ces marquages au sol. Soit elle essaye de faire une politique intelligente en réfléchissant, aussi, à l'importance de l'intervention des secours. Dans le 8^e arrondissement, j'ai vraiment l'impression qu'une personne a coché au hasard les zones qui allaient passer à 30 km/h. Il est clair que c'est méconnaître l'arrondissement que de proposer ces zones. Nous en déduisons donc que vous n'avez pas été consultée en amont, Madame le Maire. Je le regrette.

Dans la rue Chauveau-Lagarde, nous trouvons des feux tous les 50 mètres. Il est donc difficile de circuler à plus de 30 km/h. Nous rencontrons les mêmes difficultés dans la rue de Washington qui est complètement embouteillée. C'est étonnant de voir ces rues apparaître dans le projet.

De plus, nous savons que les riverains de la rue de Ponthieu, par le biais de l'association « Ponthieu d'abord » et de leur Conseil de quartier, travaillent sur un projet d'aménagement. Il aurait été préférable d'attendre ce projet qui englobera, très certainement, cette rue de Washington plutôt que d'engager des frais pour un aménagement qui sera modifié d'ici peu.

Je suis très étonnée de constater une frontière entre les arrondissements. Cet été, nous avons été alertés par de nombreux habitants du quartier Europe sur les zones semi-piétonnes du 9^e arrondissement qui auront un impact direct sur le 8^e arrondissement pour cause de report de circulation. Madame le Maire, vos services ne semblaient d'ailleurs pas en être au courant. A ce sujet, j'aimerais savoir ce que vous comptez faire. Là, il est également dit que le quartier Europe est concerné par ce projet. Il n'est pas consulté mais il est concerné. Ce quartier souffre déjà de nombreux problèmes avec de multiples travaux.

En conclusion, je m'oppose à cette façon de faire autoritaire. Nous constatons en outre une méconnaissance absolue de la réalité du terrain et un oubli total des habitants. Je refuse de demander des subventions de plus d'un million d'euros à la Région pour aider l'ayatollah de la voiture à continuer

à embouteiller Paris, à faire des aménagements en dépit du bon sens sans consultation sérieuse des élus et des riverains en amont.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER.

Mme LECUYER : Je présenterai un vœu sur la piétonisation partielle de certaines rues du 9^e arrondissement qui va avoir un impact direct sur la circulation dans le 8^e arrondissement. Nous ne sommes pas anti ou pro voitures. Ce n'est pas le sujet. Je développerai ce point un peu plus tard.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, vous aurez une réponse. Je pense que tout le monde a lu l'article paru récemment dans le Parisien sur ce dossier.
Monsieur LEBEL.

M. LEBEL : Je voterai contre car un demi-million d'euros pour satisfaire l'autophobie notoire de la Mairesse de Paris me paraît être une somme très exagérée compte-tenu des besoins, par ailleurs, en propreté, en qualité des trottoirs et autres aspects de la voirie. Il y a plus urgent que d'installer des sens uniques et des traits de peinture blanche.

Mme DESBONNETS : Il s'agit d'un million d'euros : 500 000 euros pour 2017 et 500 000 euros pour 2018.

Mme d'HAUTESERRE interrompt C'est ce que François Lebel a dit. Si vous connaissiez bien l'arrondissement, à proximité des écoles il y a une forte demande de zones 30.

M. LEBEL : Elles existent déjà.

Mme d'HAUTESERRE : Lors des réunions d'école, la majorité des parents demande une sécurisation des abords des établissements par la mise en place de zones 30.

M. LEBEL : Il existe déjà des zones 30 autour des écoles.

Mme d'HAUTESERRE : Bien entendu, nous maintiendrons en place les zones 30 demandées par les parents d'élèves. Sur les autres périmètres que j'ai découverts ce matin dans Le Parisien, des discussions sont en cours avec la Ville. J'ai rencontré hier le Préfet de police avec lequel j'ai évoqué les problèmes de circulation...

Mme DESBONNETS : Nous souhaitons que les délibérations n'arrivent pas de cette manière mais fassent l'objet de discussions en amont.

M. BALADI : Personnellement, je voterai pour cette délibération parce que nous avons des demandes de zones 30. Par contre, je souhaiterais que certaines zones proposées soient revues, notamment dans le quartier Triangle d'or. Il vaudrait mieux évaluer prioritairement les besoins aux abords des écoles comme, par exemple, dans la rue Marbeuf. Je vote pour, mais je souhaite que nous soyons davantage consultés, même sur les projets du 9^e arrondissement qui, en théorie, est de la même majorité que le nôtre. Tous les élus présents autour de cette table n'ont pas été consultés. Nous payons les pots cassés alors que nous n'y sommes pour rien dans le projet de végétalisation de la rue de Clichy. Nous avons pris connaissance d'un projet à Opéra. Un certain nombre de projets vont impacter directement le 8^e arrondissement. Je pense aussi à la rue Godot-de-Mauroy avec un projet de 400 000 euros alors que la place de la Madeleine va être refaite.

Mme d'HAUTESERRE : Il est vrai qu'en tant que Maire du 8^e arrondissement, je n'avais pas été consultée sur le plan proposé par la ville de Paris à ma collègue du 9^e arrondissement. Quand les informations me sont parvenues cet été, j'ai demandé au cabinet de Madame BÜRKLI de me communiquer le plan. Cette dernière n'est, elle-même, pas d'accord avec le projet proposé. Elle a demandé à la ville de revoir sa copie et de proposer d'autres schémas. Je pense que nous serons, cette fois-ci, consultés car cela impacte évidemment le quartier Europe. Cela fait d'ailleurs partie des éléments que j'émettrai tout à l'heure.

Je mets aux voix la délibération.

La voix du Maire en cas d'égalité étant prépondérante (Article L2121-20 du CGCT), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **6** (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

7°/ 2017 DJS 30 - Subventions de 163 250 euros et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 4^e ; 5^e ; 8^e ; 9^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e ; 20^e) et avec le COMS

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : J'en profite, à titre liminaire, pour souligner une erreur en page 2. L'Office du Mouvement Sportif (OMS) du 8^e arrondissement bénéficiera bien de 10 000 euros au lieu de 5 000 euros. Vous l'aurez bien compris puisque la somme de 10 000 euros figure dans le reste du document, y compris dans la délibération et dans la convention.

Je voudrais insister sur le fait que nous avons vraiment dû nous battre pour maintenir cette subvention à 10 000 euros. C'était un engagement de l'Hôtel de ville. La première copie reçue faisait pourtant état de 8 000 euros. Nous avons dû attirer l'attention de l'Hôtel de ville, à la suite de l'audit effectué par l'inspection générale, sur les succès de l'OMS 8^e en matière scolaire, sportive, handisportive ; en matière de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques... Ces arguments ont, fort heureusement, amené l'Hôtel de ville à revoir sa position. Il faut rappeler que l'OMS 8^e représente un peu la fédération des associations sportives du 8^e arrondissement. Il apporte la dynamique aux associations et aux projets tels que le Téléthon ou Femmes en Sport. Ce sont des bénévoles qui coordonnent l'OMS 8^e. S'ils ne sont pas rémunérés, les actions qu'ils mènent, en revanche, ont besoin de soutien. Je pense que nous voterons tous favorablement cette subvention.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ DAC 341 - Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Le centre d'animation Beaujon correspond au centre Paris Anim' du 8^e arrondissement. Le conservatoire correspond, lui, au conservatoire municipal. Je pense que nous ne pouvons que soutenir ce genre de convention qui renforce les liens entre les conservatoires municipaux et les centres d'animation qui, eux, sont une pièce maîtresse de la politique culturelle, sociale et sportive de la ville. Dans le 8^e, il s'agit d'une Délégation de Service Public (DSP) renouvelée récemment par ce même Conseil. Nous ne pouvons donc que soutenir ces partenariats avec les institutions qui sont dans le même périmètre. Je vous invite à voter favorablement cette convention de partenariat.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ DAC 342 - Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Cette délibération s'inscrit dans la même veine que la précédente. A l'étude attentive des associations et institutions concernées, aucune association ne figure dans le 8^e arrondissement. J'imagine que c'est parce que nous sommes concernés par cette délibération parce que le Conseil régional est, lui-même, situé dans le 8^e arrondissement. Je pense néanmoins que renforcer le lien entre nos institutions dans un intérêt culturel et social ne peut que réunir notre approbation.

M. PACHECO : Je n'ai pas compris l'argument relatif à la présence du Conseil régional dans le 8^e arrondissement.

M. GAUGER: Excusez-moi, je voulais dire Conservatoire à rayonnement régional.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ 2017 DEVE 118 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Cette délibération vise à soutenir l'environnement à Paris, à lutter contre les îlots de chaleur urbains, à améliorer le cadre de vie des Parisiens et des Parisiennes, à réduire l'apport d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement tout en développant la biodiversité. Le début de la délibération résume la propagande de la ville en matière de développement durable. Là, je trouve qu'il s'agit de quelque chose de concret. Cette expérimentation avait bien fonctionné. Elle veut être renouvelée. Je ne vois pas d'opposition sérieuse. Je voterai donc pour mais chacun est libre de se prononcer.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

M. BEIGBEDER : On confine au grotesque. Je ne sais pas si cette idée résulte de la démocratie participative ou si elle est venue du cerveau malade de quelqu'un qui travaille dans l'entourage de notre Maire de Paris. Ce n'est pas possible. Je voterai contre.

Mme LECUYER : J'aimerais savoir combien de sachets ont été distribués dans le 8^e arrondissement ? Cette délibération est-elle déjà passée en Conseil d'arrondissement ?

M. BALADI : Nous en trouvons à l'accueil de la Mairie.

Mme LECUYER : Est-ce qu'ils sont partis ?

Mme DESBONNETS: Oui, tout est parti.

Mme BARLIS : Nous pouvons caricaturer comme le fait Monsieur BEIGBEDER. De plus en plus de Parisiens sont sensibles à ce type d'actions. Je trouve cela très positif que la ville s'implique sur des sujets environnementaux. Nous vivons dans une ville très minérale. Les Parisiens aspirent de plus en plus à avoir aussi une part de nature et de culture au sein de la capitale.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous d'autres observations ? Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **2** (M. François LEBEL, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS 5 : (M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

10°/ 2017 DPA 49 - Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Vous connaissez le plan Climat Energie que nous avons abordé maintes fois. Il est important de comprendre que cet objectif dresse un nouveau marché public global de performance qui exigera des futurs titulaires une garantie de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 %. Techniquement, j'ai l'impression que nous ne sommes pas au bout de ce que nous aurons comme projet d'amélioration. J'attire votre attention, cependant, sur le fait que le 8^e arrondissement en bénéficiera au travers de l'école polyvalente sise 15 rue Monceau. Il est primordial que notre arrondissement soit associé à ce projet. Le budget prévisionnel d'investissements s'élève à 24 millions d'euros contre 397 000 euros pour le budget de fonctionnement. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

M. PACHECO : Le choix de l'école polyvalente est assez surprenant puisqu'elle est toute neuve. Quels sont leurs objectifs en matière de performances énergétiques ? Ils ont un peu de retard. Ce n'est déjà plus une école polyvalente mais une école maternelle. Cette histoire est grotesque. Le projet devrait être destiné à des écoles anciennes qui présentent d'importantes pertes énergétiques.

M. GAUGER : Je vais apporter quelques précisions. Le choix a été guidé par le fait que cette école est chauffée uniquement par l'électricité. Or, c'est la source d'énergie la plus coûteuse pour la ville de Paris. Il est donc intéressant d'intégrer ce type d'école dans le CPE afin de bénéficier de l'expertise des acteurs privés pour nous proposer des solutions innovantes, notamment en termes de gestion et de pilotage du chauffage selon l'occupation réelle de l'école. Par ailleurs, une réhabilitation énergétique pourrait venir compléter la réhabilitation déjà effectuée. Il est à noter que la garantie performance de - 40 % attendue par la ville pour ce contrat s'applique à l'ensemble des 60 écoles et non pas école par école.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur BEIGBEDER.

M. BEIGBEDER : Lorsqu'il s'agit de rendre plus vertueuses les consommations énergétiques, nous sommes parfois tentés d'acheter des certificats verts qui sont émis par certains organismes. Il faut savoir qu'il existe deux sortes de certificats verts : ceux issus de la production hydroélectrique nationale et ceux qui font l'objet d'un marché européen. Pour ces derniers, nous rencontrons des choses assez étranges. Il serait intéressant de pousser nos écoles à se fournir en énergie verte nationale. Je voterai néanmoins pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Je suis satisfaite de constater que l'école de Surène ne figure pas dans la liste. Elle faisait partie du programme. Cette école ne disposant pas d'une isolation performante, elle doit faire l'objet de travaux de fond. Il ne serait donc pas sérieux qu'elle reste dans ce programme. Les signalements effectués ont porté leurs fruits.

M. GAUGER : Nous partageons cette approche et avons interrogé la ville sur ce sujet. Nous avons eu la confirmation qu'elle était inscrite au Contrat de Partenariat de Performance Energétique (CPPE1). Le titulaire du contrat nous annonce une réduction de 40 % de consommation énergétique pour la saison 2015/2016 par rapport au niveau 2008/2009. La situation s'est déjà améliorée même s'il faut évidemment faire mieux. Ce chiffre est en cours d'analyse par les services compétents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) et conserve donc un statut provisoire. Nous avons interrogé

la ville pour obtenir des éléments sur ce sujet afin que nous puissions inscrire davantage l'école Surène sur cette mission.

Mme BARLIS : Il faut faire attention au bien-être des enfants. Ils ont froid.

M. GAUGER : Il n'est pas nécessaire de polémiquer sur ce sujet.

M. PACHECO : Pour que nous soyons bien d'accord, Madame BARLIS, l'école Surène fait partie du dispositif.

Mme BARLIS : Elle ne figure pas dans la liste.

M. PACHECO : Elle fait déjà partie du dispositif précédent. Il est intéressant de voir que ce genre de contrat dont le but est de réduire la facture énergétique peut se faire au détriment des enfants qui ont froid. Il faut effectivement faire très attention à ce type de contrat.

Mme BARLIS : J'avais compris que, ne figurant pas dans la liste, l'école était retirée.

M. GAUGER : La liste fait état des nouvelles écoles qui entrent dans le dispositif. Un dispositif a déjà été signé en 2011 pour l'école Surène.

Mme d'HAUTESERRE : L'ancienne mandature a voté le dispositif qui est toujours en cours.

M. GAUGER : Cela n'empêche pas le fait que nous devons être vigilants et que les enfants ne doivent pas avoir froid.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **2** (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

11°/ 2017 DDCT 77 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Les délibérations 08 2017 16 et DDCT 77 vont ensemble.

Comme chaque année nous sommes amenés à nous prononcer sur l'inventaire des équipements de proximité susceptibles d'être inscrits à l'inventaire des mairies d'arrondissement.

Sont ainsi définis comme équipements de proximité, « les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportives ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale ».

Il convient pour 2018 de mettre à jour ce document, élaboré en concertation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement. L'adoption de cet inventaire des équipements de proximité constitue un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2018. La liste des équipements, annexée au projet de délibération qui vous est soumis, reprend l'intégralité des équipements inscrits à l'inventaire de notre arrondissement.

J'attire votre attention sur l'inscription nouvelle à cet inventaire de l'école maternelle Beaujon au 15 rue de Monceau qui vient en remplacement du 12 rue de Monceau, ainsi que de la Maison des Associations qui n'est plus inscrite à l'inventaire car elle devient la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) dont la gestion est reprise en direct par la Mairie de Paris. Elle reste cependant dans le 8^e arrondissement comme je l'ai souhaité.

Je vous propose de voter cette délibération ainsi que la suivante, la 08 2017 16, puisque l'inventaire des équipements doit être fixé par deux délibérations concordantes : une du Conseil municipal, l'autre du Conseil d'arrondissement.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Avez-vous des observations ?

Mme LECUYER : Madame la Maire, quelle est votre position sur le sujet ?

Mme d'HAUTESERRE : Je demande que nous votions pour.

Mme LECUYER : Cela va un peu à l'encontre de la position de notre groupe. Nous perdons un peu la maîtrise de notre maison des associations.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, des réunions ont été tenues sur ce sujet. Des élus se sont exprimés. Aujourd'hui, la délibération est passée. Je suis contente de garder la maison des associations dans l'arrondissement.

Mme LECUYER : Nous récupérons les associations du 7^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Vous devriez vous rapprocher de la direction de la maison des associations pour connaître le nombre d'associations du 7^e arrondissement qui souhaitent venir dans le 8^{ème} .

Mme LECUYER : Cela pose un problème justement à de nombreuses associations qui doivent quitter le 7^e arrondissement pour se retrouver dans le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : La maison des associations du 7^e arrondissement gère ses associations. Je n'ai pas à faire d'ingérence dans la gestion de la Mairie du 7^e arrondissement. Les associations inscrites dans notre maison des associations, sont domiciliées dans le 8^e arrondissement. J'ai entendu dire que de nombreuses associations du 7^e arrondissement s'inscrivent dans le 15^e arrondissement pour des raisons pratiques. En effet, elles n'ont pas à traverser la Seine.

M. PACHECO : J'ai une question. Vous parlez de la maison des associations mais il existe une salle polyvalente derrière. Clairement, nous perdons la maîtrise de cette salle. C'est bien cela le problème.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement, c'est la ville qui en reprend la gestion.

M. PACHECO : Nous ne pouvons pas nous satisfaire de perdre une salle.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO, si vous voyagiez un peu dans les autres arrondissements, vous vous rendriez compte que la majorité des mairies l'ont acté.

M. PACHECO : Peu importe.

Mme d'HAUTESERRE : Comment ça « peu importe » ? Je vais faire la guerre à mes collègues du Conseil de Paris?

M. PACHECO : Je fais le constat que nous perdons la gestion d'une salle polyvalente.

Mme d'HAUTESERRE : Certes, mais c'est le Maire qui donne son accord pour valider l'inscription des associations. Nous restons de ce fait autonomes.

M. PACHECO : Je ne parle pas des associations mais de la salle polyvalente qui nous échappe.

M. LEBEL : Lors de la mandature précédente, la taille de la salle avait déjà été réduite.

Mme BARLIS : Pour une fois, je suis d'accord avec vous, Madame la Maire. Je pense que ce n'est pas la peine de recommencer un débat déjà statué et décidé en Conseil de Paris. Pour moi, il s'agit d'une délibération technique qui concerne les 7^e et 8^e arrondissements. Il est normal que la maison des associations sorte de l'inventaire géré par la Mairie du 8^e arrondissement puisqu'elle concerne également le 7^e arrondissement.

Sur le fond, je vois du positif dans cette réforme puisque nous allons avoir la possibilité d'avoir un directeur de la vie associative et citoyenne plus présent sur le terrain dans les deux arrondissements. Nous pourrions déployer davantage d'actions. Tirons-en le bilan dans un ou deux ans. Pour l'heure, il n'est pas nécessaire de relancer le débat sur une réforme actée.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **3** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS 3 : (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

12°/ 08 2017 16 - Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **3** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS 3 : (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

13° / 2017 DAC 37 - Subvention de 150 000 euros et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadre des activités sur le temps périscolaire

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Je rappelle que le Théâtre de la Ville est passé de Châtelet à l'ancien espace Cardin pendant les travaux. Il est proposé d'attribuer au Théâtre de la Ville une subvention destinée à financer un projet de création de spectacles jeune public, diffusés dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Cette subvention porte sur le soutien à la création pour les ateliers périscolaires. Je précise que cela ne concerne pas directement le 8^e arrondissement parce que cela a déjà été fait du temps où le Théâtre de la Ville n'était pas dans le 8^e arrondissement.

La liste des ateliers étant close pour l'année à venir, je souhaite, et j'ai alerté la Circonscription des Affaires Scolaires et Petite Enfance (CASPE) à ce propos, que des ateliers du 8^e puissent à l'avenir bénéficier de cette disposition.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

M. LEBEL : J'aimerais bien savoir ce qu'est devenue la location pour le cinéma de la rue Robert Estienne. On nous avait vendu le fait qu'il serait installé un ensemble destiné à la promotion du cinéma auprès des scolaires dans des salles qui se trouvent au dernier étage de l'école Robert Estienne. Je ne sais pas ce que ce projet est devenu. Il est visiblement passé à la trappe, remplacé par cette histoire de classes à double cursus. Nous en revenons à la situation antérieure lorsque les élèves de Robert Estienne et de La Fontaine étaient dans le même ensemble dépendant de Radio France. Vraisemblablement, la Mairie de Paris est incapable de trouver quelque chose de cohérent et d'intelligent. On va, on vient. Je n'ai rien contre l'exposé des motifs de ce projet de délibération mais je trouve que c'est erratique dans les objectifs de la ville de Paris. Je me demande bien ce que sont les arrières-pensées de Monsieur JULLIARD.

Mme LECUYER : En lisant la délibération, j'ai compris que le déménagement dans l'espace Cardin aura coûté 600 000 euros entre 2015 et 2016. Est-ce bien ça ?

M. PACHECO : Tu as bien lu.

Mme LECUYER : En 2014, 950 000 euros. Avec un million d'euros, nous avons matière à réaliser des choses intéressantes. J'aimerais avoir plus de précisions.

Mme d'HAUTESERRE : Concernant cette délibération, je n'ai pas été informée de ce qui était prévu auparavant. Monsieur le Maire, vous êtes la mémoire vivante de cet arrondissement, et je vous remercie de le rappeler. En tant que Maire élue en 2014, de la nouvelle équipe, je n'ai pas du tout été saisie, ni informée des projets de l'ancienne mandature, je ne peux pas vous répondre sur ce point.

M. LEBEL : Je le rappelais pour mémoire.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez été un responsable de cet arrondissement pendant 37 ans. C'est bien de nous le rappeler. Si nous interrogeons Madame HIDALGO, elle nous répondra certainement qu'elle est en responsabilité depuis 2014. Il est cependant intéressant de savoir qu'il avait été prévu par l'ancienne majorité de faire un espace cinéma pour les enfants au sein de cette école.

M. PACHECO : Je reviens à la délibération qui concerne les rythmes éducatifs. En juin, je vous avais interpellé sur cette réforme qui jette l'argent par les fenêtres. Je ne sais pas ce que vous souhaitez voter mais, pour ma part, je pense que nous devons revenir en arrière sur cette réforme désastreuse pour l'enfant et les coûts. Avez-vous évolué dans votre réflexion ? Souhaitez-vous défendre le retour de la semaine à quatre jours ?

Mme d'HAUTESERRE : J'ai eu l'occasion d'évoquer le sujet avec Monsieur le Recteur d'Académie de Paris et de la Région Île de France avec lequel j'entretiens d'excellentes relations. L'Inspectrice de l'Education nationale suit le dossier. C'est la Maire de Paris qui doit revoir sa copie, si copie elle doit revoir. En ce qui nous concerne, nous avons besoin d'avoir les remontées des directeurs des écoles et des parents. Pour ma part, je suis favorable à un retour à la semaine de quatre jours si les parents le demandent mais cela nécessiterait qu'ils réorganisent leur emploi du temps, car dans notre arrondissement, de nombreux couples travaillent. Il faut laisser la Maire de Paris voir de quelle manière elle souhaite s'organiser, mais cela ne pourra pas se mettre en place en deux mois. En effet, il serait difficile de revenir sur l'organisation des rythmes éducatifs en cours d'année scolaire.

M. PACHECO : Vous savez que les remontées sont négatives depuis très longtemps.

Mme d'HAUTESERRE : Je n'ai pas de remontées, je ne suis là que depuis 2014.

M. PACHECO : Cela fait tout de même trois ans.

Mme d'HAUTESERRE : Dans les conseils d'école, je n'ai pas entendu de parent sur ce problème. Mais puisque vous étiez en charge de la délégation des affaires scolaires, qu'avez-vous fait ?

[Propos inaudibles]

Mme d'HAUTESERRE : Je ne suis pas contre le débat mais il faut une consultation avec les parents, les enseignants, les animateurs...

Mme BARTIS : Sur ce sujet, la Maire de Paris a été très claire. Elle souhaite laisser l'organisation telle quelle. Ce n'est pas parce qu'elle ne souhaite pas écouter les familles mais un effort considérable a été fait, à Paris, dans la formation des animateurs et dans le choix des associations contrairement à d'autres communes qui gèrent elles-mêmes les animations.

Je rappelle qu'une mission d'évaluation s'est tenue pendant plusieurs mois à l'Hôtel de ville avec tous les groupes politiques. Des experts avaient été auditionnés et le rapport avait été largement distribué à l'époque. Certaines corrections ont été réalisées à la suite de cette étude détaillée. Je voudrais que nous gardions à l'esprit que, derrière cette réforme, nous avons des emplois. Il est facile de revenir dessus mais que faire de ces associations qui se sont professionnalisées, sur lesquelles nous avons investi et qui comptent sur nous ? Il faut considérer les associations dont le projet a été retenu. Elles ont mis en œuvre des achats de manière à disposer de matériels. Cela peut avoir des conséquences importantes. De mon point de vue, il est impensable de revenir là-dessus du jour au lendemain. Certaines communes l'ont fait. Je trouve cela préjudiciable pour les enfants, les familles et la vie associative.

M. PACHECO : Il est possible d'opérer le changement en douceur.

Mme d'HAUTESERRE : Merci pour cet échange, je reviens à la délibération DAC 37 que je mets aux voix.

Départ de M. Grégoire GAUGER ;

A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **3** (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTIONS 4 : (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER)

14°/ 2017 DLH 198 - Location de l'immeuble 12, rue de Monceau (8^e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Lors de la séance des 13, 14, 15 et 16 décembre 2016, le Conseil de Paris a approuvé, dans le cadre d'un protocole, le principe d'un bail emphytéotique à conclure avec la société ELOGIE-SIEMP portant location, après désaffectation et déclassement du domaine public, de l'immeuble 12 rue de Monceau, en vue de réaliser une opération comportant 22 logements sociaux et 3 locaux d'activité.

Ce protocole, régularisé le 14 février 2017, prévoyait qu'après libération complète du bâtiment occupé principalement par une école maternelle, prévue alors fin 2016, un second projet de délibération serait soumis à votre assemblée à la séance des 27, 28 et 29 mars 2017, pour autoriser la conclusion du bail emphytéotique selon les conditions générales exposées dans ledit protocole.

En définitive, la libération totale de l'immeuble n'étant intervenue que début juillet 2017, après le départ de l'Inspection de l'Education nationale, ce projet de délibération est soumis à cette séance.

Le projet de délibération soumis à notre assemblée a donc pour objet de fixer les conditions de location de l'immeuble 12 rue de Monceau à ELOGIE-SIEMP qui sont précisées dans la présente délibération.

Avez-vous des observations ?

M. LEBEL : Je remarque que cette affaire a coûté dix millions d'euros. Le loyer capitalisé envisagé est de deux millions d'euros. Le solde négatif est donc de huit millions d'euros sur la durée, ce qui va être mis à la charge des Parisiens. Je trouve que cela représente une somme considérable pour un immeuble qui aurait pu rapporter de l'argent à la ville si elle l'avait vendu à des particuliers.

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'un choix politique de la ville qui consiste à créer des logements.

M. BEIGBEDER : Au lieu de construire des immeubles, nous en achetons à prix d'or pour satisfaire les quotas de logements sociaux.

M. LEBEL : Pas dans ce cas.

M. BEIGBEDER : C'est une manière détournée de le faire.

Mme BARLIS : Je rappelle que nous n'atteignons même pas 4 % de logements sociaux dans notre arrondissement. Il faudrait peut-être faire un petit effort même si la loi Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) est calculée sur l'ensemble du territoire parisien.

M. LEBEL : Je crois qu'à l'origine, ce bâtiment appartenait à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP). J'ai manqué certaines séances du Conseil d'arrondissement mais je n'ai pas souvenir d'un accord entre l'AP-HP et la ville sur la propriété de cet immeuble.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne pense pas que la ville l'ait préempté sans avoir passé un accord.

M. LEBEL : Oui, mais cet accord aurait normalement dû passer en Conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Certainement et je mets donc aux voix.

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **7** (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

15°/ 2017 DASCO 94 - Caisse des Écoles (8^e)-Subvention (21 238 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre de la délibération 2014 DASCO 1171, adoptée par le Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014, la Ville participe aux dépenses de restauration dans chaque arrondissement par le biais d'une subvention unique calculée sur la base du prix de revient réel de chaque caisse.

Compte tenu des améliorations que la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement entreprendra au titre de l'année 2017, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant global de 21 238 euros. Cette enveloppe se décompose en deux sous-enveloppes :

- 15 291 euros au titre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires : ce montant participera au financement du maintien de la part des produits issus de l'alimentation durable (service de trois produits bio et/ou Label Rouge par semaine, un menu développement durable tous les 15 jours et un poisson pêche durable par mois).

- 5 947 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation : la Caisse va poursuivre en 2017 son programme de formation (hygiène et sécurité alimentaire).

Le présent projet de délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs ci-jointe avec la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement afin de permettre le versement d'une subvention de 21 238 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service.

Avez-vous des observations ? Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Que représentent 15 000 euros rapportés au nombre de repas servis ? Combien de repas servons-nous ? Je souhaite simplement montrer le côté dérisoire de la délibération.

M. LEBEL : Il serait intéressant de savoir si toutes les caisses des Ecoles de Paris touchent la même subvention par repas. Je ne sais pas si la Caisse des Ecoles s'est vue communiquer le montant versé aux autres arrondissements pour vérifier que le 8^e arrondissement n'est pas largement sous-subsidonné comme cela a pu être le cas par le passé. Je suppose que cette information ne vous a pas été transmise.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne l'ai pas, nous allons bien entendu la demander.

Mme BARLIS : Pour rebondir sur la remarque de Monsieur LEBEL, je pense que la règle n'a pas évolué. La subvention de base est attribuée en fonction du nombre de repas. Après, la subvention annexe est proposée en fonction des projets portés par chaque caisse des Ecoles. Par le passé, cet arrondissement ne faisait pas d'effort.

M. LEBEL : Excusez-moi. Notre Caisse des Ecoles avait été qualifiée par la ville, elle-même, de « meilleure Caisse des Ecoles de Paris ».

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : **5** (M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

16°/ 2017 DASCO 122 - Caisse des écoles (8^e) – Subvention exceptionnelle (80 000 euros) pour la restauration scolaire et autorisation de versement d'une avance d'un montant maximal de 100 000 euros sur la subvention 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : C'est une question très sensible, comme vous le savez, Monsieur le Maire honoraire. J'ai donc dû demander au nouveau directeur de la Caisse des écoles de me rédiger un rapport parce que je ne suis pas en mesure de répondre, sans disposer des éléments techniques nécessaires.

Madame BARLIS, je me dois de faire état publiquement de la lettre que je vais vous transmettre.

Ces dernières années, la situation financière de la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement a connu un équilibre précaire en fonctionnement. En 2014, il manquait la somme de 35 903 euros pour équilibrer l'année, mais ce déficit a été compensé par les réserves de trésorerie des exercices antérieurs. En 2015, le résultat était positif : 480 000 euros pour l'année. En 2016, il manquait à nouveau 35 776 euros pour l'année qui ont pu être compensés de la même manière qu'en 2014. En 2017, la prévision du résultat est de -183 000 euros.

Ce déficit s'explique par différentes raisons. La Caisse des Ecoles a pris des mesures en faveur de son personnel ainsi que pour l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants qui ont impacté significativement les dépenses de fonctionnement. Ces dispositions étaient à l'ordre du jour des Comités de gestion en date du 20 janvier et du 8 mars 2016. La titularisation de douze agents de restauration dont huit Chefs de cuisine et quatre Chefs en second a été réalisée en conformité avec la demande expresse de la Mairie de Paris de déprécariser les personnels des Caisses des Ecoles. Cette mesure représente un coût de 87 000 euros supplémentaire en 2017 pour les dépenses de personnels en chapitre 012.

De plus, la formation des agents de restauration scolaire aux bonnes pratiques d'hygiène et à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la prévention des risques d'accidents du travail, a coûté 25 000 euros en 2016. Concernant la qualité alimentaire, la Caisse des Ecoles s'est conformée à l'objectif de la Ville de Paris d'augmenter la part de denrées bio issues du développement durable, en passant de 6 % en volume à 20 %, soit 16 % en valeur. Cette politique a coûté 100 000 euros en 2016 alors que la Ville, au titre de la qualité, a versé 20 000 euros à la caisse.

Avec ces dépenses supplémentaires, le coût de revient d'un repas est ainsi passé de 6,83 euros en 2015 à 8 euros en 2016. En comparaison, le prix d'un repas vendu, imposé par la ville dans tous les arrondissements, est de 7 euros maximum et de 0,13 euros au minimum. En parallèle en 2017, la subvention de restauration de la ville de Paris a diminué de 40 % du fait d'une baisse du nombre de repas servis, notamment dans les centres de loisirs, en 2016. Or, comme toutes les caisses des Ecoles

parisiennes, la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement dépend, pour 50 % de cette subvention de la ville.

C'est pourquoi il a fallu que la Caisse des Ecoles demande, par mon intermédiaire, une subvention exceptionnelle estimée à 80 000 euros pour reconstituer son fonds de trésorerie et pour faire face à ses dépenses incompressibles de fonctionnement et aux frais nouveaux induits par les mesures précitées.

En contrepartie de cette aide financière, la Caisse des Ecoles s'est engagée à réduire ses dépenses de fonctionnement et à lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, en accord avec le Comité de gestion du 20 mars 2017 et en continuité des mesures en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, des repas à quatre composantes sont proposés deux fois par semaine depuis le mois d'avril 2017. Les grammages qui étaient supérieurs à ceux préconisés par le ministère de la Santé ont été réduits pour être au niveau des recommandations du Groupe d'Étude des Marchés Restauration Collective et Nutrition (GEM RCN) ou légèrement supérieurs.

Enfin, au regard de l'incertitude des commandes de repas, face aux effectifs réels lors des centres des loisirs, la Caisse des Ecoles ne propose plus de denrées bio pendant les vacances scolaires, dans un souci de réduire les coûts, sans impacter la qualité des repas.

Au total, ces mesures devraient permettre d'économiser, à terme, 200 000 euros et de poursuivre la reconstitution des réserves financières de la section de fonctionnement, mais aussi de continuer de servir des repas de qualité préparés sur place de façon traditionnelle comme à la maison et de maintenir un service à la hauteur des attentes des parents.

Je vous fais copie de ce courrier qui m'a été adressé.

Mme BARLIS : Je suis très surprise. Il est facile de rejeter la faute sur la Ville de Paris. Vous parlez des comités de gestion de janvier et de mars. En tant que membre, j'ai assisté à ces comités. A aucun moment, les membres du Comité de gestion ont été alertés sur les difficultés financières de la Caisse des Ecoles. Je trouve donc cet argument difficile à recevoir.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, le procès-verbal a été distribué à tous les membres.

Mme BARLIS : Vous oubliez habilement de rappeler les 40 000 euros de double salaire versé pendant six mois au directeur de la Caisse des Ecoles quand son prédécesseur est parti à la retraite. Nous avons eu deux directeurs de la Caisse des Ecoles pendant six mois. La facture s'est élevée 40 000 euros. Vous ne le rappelez pas.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, un procès-verbal a été diffusé à tous les membres présents lors de ce Comité de gestion du 20 mars 2017. L'avez-vous lu ?

Mme BARLIS : J'ai regardé le compte administratif qui m'a été distribué et rien ne nous met en alerte.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, la Ville de Paris n'aurait pas accepté de nous accorder une subvention exceptionnelle de 80 000 euros, si le compte administratif était si mauvais. Après avoir lu la lettre relative à vos interrogations, je vais maintenant procéder à la lecture de la délibération.

Lors du dialogue de gestion annuel avec la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement, organisé par la Direction des Affaires scolaires, un risque financier sur l'année 2017 a été identifié. Ce risque provient d'une inadéquation entre les recettes estimées et les dépenses projetées, telles que votées au budget primitif 2017 par le comité de gestion de la Caisse des Ecoles.

C'est ce risque financier qui m'a conduit à demander à la Ville de Paris, à titre exceptionnel, le non-reversement du solde de subvention au titre de 2016, ainsi que l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2017.

[Brouhaha dans la salle]

A l'issue d'un travail mené en commun entre la Caisse des Ecoles et les services de la Ville (la DASCO et la Direction des Finances), les dépenses projetées ont pu être revues à la baisse, sans pour autant faire totalement disparaître le risque financier identifié.

Ainsi, au-delà des économies déjà actées et au regard du plan prévisionnel de trésorerie présenté par la Caisse des Ecoles, des ajustements complémentaires restent nécessaires pour permettre à l'établissement d'honorer ses obligations et d'assurer sa mission de restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi, le Conseil de Paris a déjà validé à titre exceptionnel, lors de sa séance de juillet, le non-reversement par la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement de son solde de subvention de restauration 2016, pour un montant de 181 661 euros.

En complément, il nous est ici proposé de verser à la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 000 euros.

Enfin, et afin de garantir le paiement des charges dévolues à la Caisse des Ecoles en janvier 2018 – dont le paiement des salaires – une avance sur la subvention annuelle 2018 lui sera versée en fin d'année, à titre exceptionnel. Le montant de cette avance sera fixé précisément au regard des besoins de la Caisse des Ecoles mais ne dépassera pas 100 000 euros.

Ces mesures exceptionnelles et transitoires laisseront à la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement le délai nécessaire pour mettre en œuvre, dès son prochain budget, des mesures structurelles permettant le redressement durable de sa situation financière.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre approbation.

Mme BARLIS : C'est bien ce que je dis. Nous sommes sur un potentiel de 361 000 euros. En l'absence d'Assemblée générale de la Caisse des Ecoles et au vu des informations données par le compte administratif, je vous demande, Madame la Maire, de convoquer, dans les meilleurs délais une Assemblée générale.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, l'année n'est pas terminée.

Mme BARLIS : J'invite tous les adhérents de la Caisse des Ecoles et les élus à être présents pour être informés de la situation exacte parce que - je suis désolée - mais celle-ci ne nous a pas été clairement expliquée en Comité de gestion. Etes-vous, oui ou non, favorable à réunir rapidement une Assemblée générale ?

Mme d'HAUTESERRE : Je réunirai tous ceux qui veulent y assister. Les choses doivent se faire dans la transparence totale.

M. BEIGBEDER : On viendra. La mairie centrale augmente les coûts de 160 000 euros de deux façons : la titularisation et l'obligation du bio. Elle nous consent ensuite une subvention exceptionnelle. C'est une avance sur 2018. On croit rêver. Elle aurait dû au moins établir une subvention exceptionnelle de toute la somme et, ensuite, assumer sa décision. C'est irresponsable.

Mme BARLIS : Monsieur BEIGBEDER, vous n'êtes pas au Comité de gestion. Cette mesure aurait pu être étalée dans le temps surtout si la situation financière ne le permettait pas. Le 8^e arrondissement n'a pas fait ce choix.

M. BEIGBEDER : Je parlais de la précarisation de la Caisse des Ecoles. La mairie se contente de tirer des bouts de ficelles.

Mme d'HAUTESERRE : Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI : Je pense qu'il demeure un problème de fond et de forme. Je siège au Comité de gestion, comme vous Madame BARLIS, Mme le Maire et Erika DUVERGER. Nous parlons d'argent qui profite directement ou indirectement aux enfants de l'arrondissement. Nous pouvons effectivement avoir un débat sur le départ de la directrice et l'arrivée d'un nouveau directeur. Etant en contact avec de nombreux parents, je sais que l'administration de la Caisse des Ecoles est bien meilleure qu'avant, notamment pour ce qui concerne les paiements. En terme qualitatif, l'effort est axé sur le bio. Vous êtes la première en conseil d'Ecoles à ressortir cet argument alors que nous, nous préférierions privilégier les circuits-courts.

Discussions simultanées

M. BALADI : Si certaines subventions sont inutiles, celle-ci est directement réinjectée dans la gestion de l'administration et dans la qualité des repas des enfants. Je trouve qu'il s'agit d'un faux débat.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Je m'abstiendrai sur cette subvention. Il est difficile, dans ces conditions, de se faire une réelle opinion. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, je vous avais demandé de plus amples informations que vous n'avez pas été capable de nous fournir. Comme mentionné dans le procès-verbal, je vous avais demandé la transmission de documents. Or, je ne les ai pas reçus. Aujourd'hui, nous prenons note du courrier que vous venez de nous lire. Nous devons quand même prendre le temps de le déchiffrer. Nous sommes, pour l'instant, dans le flou. Pour la première fois de la saison, je suis d'accord avec Madame BARLIS. Je pense qu'il serait intéressant d'organiser une Assemblée générale extraordinaire avec l'ensemble des membres de la Caisse des Ecoles.

J'ai consulté l'Assemblée générale de 2015. Nous avons un solde excédentaire de 80 000 euros. Je n'ai pas trouvé l'Assemblée générale de 2016. Je ne sais pas à quelle date elle a eu lieu. Madame BARLIS dit qu'elle n'a pas eu lieu. Je réitère à nouveau ma demande en tant qu'élue. Je souhaiterais, et je pense que mes collègues aussi, recevoir les procès-verbaux de ces commissions.

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons diffuser ces documents aux membres de la Caisse des Ecoles.

Mme DESBONNETS : Et aux élus.

M. PACHECO : J'apprécie la rhétorique de l'inadéquation entre les recettes et les dépenses. En clair, c'est une faillite.

M. LEBEL : C'est un déficit.

M. PACHECO : c'est un déficit. Je suis d'accord avec Madame BARLIS. Vous êtes présidente de la Caisse des Ecoles. Le repas est passé de 7 à 8 euros. Il est question d'une somme de 100 000 euros pour faire du bio alors que vous venez de voter une subvention de 20 000 euros. Quelque chose ne fonctionne pas dans votre gestion.

Mme d'HAUTESERRE interrompt : Monsieur Pacheco

M. PACHECO : A chaque fois, je me suis opposé aux votes des subventions. Je vous expliquais que le calcul des subventions n'était pas bon. Vous-même, vous avez demandé à faire voter des subventions antérieures. Vous acceptez un certain nombre de subventions. Il est de votre responsabilité, dans la gestion de la Caisse des Ecoles, de faire en sorte d'être à l'équilibre. Il est facile de faire n'importe quoi et de demander ensuite des subventions exceptionnelles. Lors de la mandature précédente, nous nous sommes battus contre ces subventions astronomiques qui viennent cacher des problèmes de gestion. En l'occurrence, le problème de gestion est bien réel. Pour preuve, la ville arrive à vous faire réaliser des économies en revoyant un petit peu votre politique. On peut se cacher derrière un certain nombre de maux mais je suis désolé de constater un problème de gestion manifeste.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO, vous avez souligné, vous-même, qu'il ne s'agit pas d'un problème récent et que vous y avez été confronté également lors de la précédente mandature.

M. PACHECO : Sauf que je m'opposais aux subventions proposées et que vous les avez acceptées, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Il faut accepter les subventions. Est-ce que les enfants doivent subir des décisions politiques ? Non. Ce problème de gestion ne date pas de 2014. Comme vous l'avez souligné, il existe depuis un certain temps. Avant son départ, la directrice avait souhaité titulariser ses agents afin de lutter contre leur précarisation. J'ai accepté qu'elle le fasse... Ces personnes se sont investies pour les enfants et les parents. Elles ont demandé à être titularisées avant le départ de l'ancienne directrice, Mme LAURET qui l'a aussi souhaité. Je l'ai fait par humanité. Vous allez me dire que c'est de la mauvaise gestion et que je n'aurais pas dû accepter. Mais faut-il garder ces personnes en contrats à durée déterminée ? Doivent-elles en permanence se demander si elles auront du travail la semaine suivante ?

M. LEBEL : Il ne faut pas exagérer. Il suffit de comptabiliser le nombre de médailles attribués à des cantinières pour 15, 20 ou 25 ans de carrière.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur LEBEL, vous aviez d'excellents rapports avec Madame Jacqueline LAURET. A votre époque, elle a très bien géré la Caisse des Ecoles. Quand elle est venue me voir pour défendre l'avenir des cantinières, j'ai accédé à sa demande et la ville l'a validée. Je n'aurais pas pu le faire si les services de la ville s'y étaient opposés or ils l'ont approuvé. Comme vous n'arrivez pas à « m'accrocher » sur autre chose, vous affirmez -les uns et les autres- que je gère mal la Caisse des Ecoles. Je gère de manière à satisfaire les parents et les enfants. Vous avez souligné le fait que de

nombreuses subventions sont allouées n'importe comment et dans tous les sens, alors j'accepte celles qui nous sont attribuées dans l'intérêt des enfants et pour qu'ils mangent bien.

M. BEIGBEDER : Je vais voter contre. Il ne faut pas s'abstenir sur un tel sujet. C'est irresponsable. Nous sommes en train de demander des subventions alors que nous sommes dans le rouge.

M. LEBEL : C'est vrai. Toutes les mesures sont imposées à la Caisse des Ecoles.

Mme BARLIS : Les 40 000 euros, ce n'est pas la ville.

M. BALADI : Madame BARLIS, je vais faire appel à votre mémoire. Vous étiez présente au premier Conseil d'écoles au début de la mandature. L'argument principal de la Caisse des Ecoles et de la Ville était celui d'une requalification des contrats. De mémoire, un dossier était en cours aux prud'hommes. A l'époque, nous avons tous voté à l'unanimité. Je crois même me souvenir que vous aviez demandé l'aide du service juridique de la ville.

Mme BARLIS : J'ai une très bonne mémoire Monsieur BALADI. Pourquoi avais-je dit cela ? Au budget de la Caisse des Ecoles, on nous faisait assumer six mois d'indemnités chômage après licenciement pour faute lourde. Je n'ai jamais vu cela.

[Discussions simultanées]

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, je mets aux voix la délibération.

Mme BARLIS : Je souhaite faire une explication de vote.

Mme d'HAUTESERRE : Nous vous écoutons. On ne va pas y passer une heure.

Mme BARLIS : Je voterai pour cette délibération dans l'intérêt des familles et des enfants. En revanche, sur le fond, j'é mets des doutes sur votre gestion de la Caisse des Ecoles.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **11**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER (par le biais du pouvoir donné à M. François LEBEL), Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **4** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTION 1 : Mme Eve DESBONNETS

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

17°/ 2017 DDCT 75 - Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Je propose une présentation conjointe la délibération DDCT 75 et de la délibération DDCT76. Ces deux délibérations définissent le périmètre de l'état spécial d'arrondissement. Il s'agit du budget propre que nous avons déjà présenté au Conseil d'arrondissement. Il est soumis au vote des élus chaque année au préalable du vote du budget primitif au mois de novembre. Je rappelle qu'il existe deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Elles se décomposent en trois dotations :

- la dotation de gestion locale (81 % du budget) : 1 945 829 euros en 2017. Elle recouvre les dépenses de fonctionnement (fluides, maintenance, nettoyage des locaux, fournitures entretien, alimentation pour les crèches, fournitures scolaires). Par rapport à l'année dernière, vous observerez une baisse de 0,54 %. Cette diminution est due au fait que la maison des associations n'est plus comprise dans ce budget.
- la dotation d'animation locale (12,86 % du budget) : 308 233 euros en 2017 qui se décomposent en crédits d'animation locale définis sur des critères du Conseil de Paris. Il s'agit des dépenses liées à l'information des habitants, à la vie locale, aux activités culturelles, aux travaux d'urgence relatifs aux équipements de proximité et relevant de la section de fonctionnement et des crédits de fonctionnement des conseils de quartiers. Sur ce budget, la dotation a augmenté de 4,69 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation correspond aux travaux d'urgence. La moyenne des travaux d'urgence est réalisée sur une moyenne des trois dernières années. Nous constatons que les travaux d'urgence dans le 8^e arrondissement ont augmenté, notamment dans les écoles et les équipements de proximité.
- une dotation d'investissement de 17 000 euros pour des travaux urgents sur la voirie. Cette demande supplémentaire a été faite par Madame le Maire du 8^e arrondissement à Madame le Maire de Paris.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

Mme DESBONNETS : Je regrette que le calcul de ces dotations prenne en compte la population mais pas les visiteurs. On sait qu'Erika Duverger à titre d'exemple organise les jeudis musicaux à l'heure du déjeuner à la mairie. Ce sont les travailleurs du 8^e qui y assistent. Dans cette délibération, j'ai également noté que les conseils de quartiers bénéficiaient d'une enveloppe de 3 306 euros. Je pense qu'il faudrait communiquer sur ce point.

Mme d'HAUTESERRE interrompt : Ils le savent tous.

Mme DESBONNETS : Oui mais ils ne l'utilisent pas. Je regrette que vous ne leur ayez pas proposé de le faire. Au Conseil de quartier Mairie, ils auraient bien aimé une boîte à livres plutôt que de la proposer au budget participatif pour un montant de 10 000 euros.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, ce n'est pas à vous de dire aux conseils de quartiers ce qu'ils doivent faire. Ils ont tous connaissance de ce budget.

Mme DESBONNETS interrompt : En début de séance, vous disiez que vous vouliez que nous travaillions ensemble.

Mme d'HAUTESERRE : Qui veut intervenir ?

M. LEBEL : Le budget octroyé constitue le véritable problème. Cela s'apparente aux administrations qui se voient octroyés des sommes sur lesquelles elles n'ont pas grand-chose à dire. Nous sommes une mairie d'opposition. Je ne sais pas s'il est normal, s'agissant des états spéciaux, que nous votions pour. Je me pose la question. Il s'agit d'une question politique.

M. BEIGBEDER : A quoi cela sert-il que nous votions pour ? De toute façon, ce sera automatique.

Mme d'HAUTESERRE : Est-ce que le fait d'être dans l'opposition nous oblige à voter « contre » à chaque fois, surtout quand une délibération va dans le bon sens du fonctionnement de notre mairie ? Est-ce que vous savez que la majorité de mes collègues de droite ont commencé à comprendre qu'il ne sert à rien d'être dans une opposition stérile ? Ils votent donc les délibérations qui vont dans le sens de l'intérêt général. Nous avons été élus pour faire avancer les choses. Nos électeurs n'ont pas voté pour nous pour que nous soyons dans une opposition systématique et inutile. Je suis de droite, et le reste. Par contre, j'accepte les subventions et les projets qui font évoluer notre arrondissement, ce n'est pas pour autant que je suis passée à gauche.

M. BALADI : Depuis le début de la mandature et - me semble-t-il lors de la mandature précédente - nous avons toujours voté pour. Je parle sous le contrôle des élus autour de cette table. Cette année, il est intéressant de constater une légère hausse (0,14 %) du budget avec un basculement des frais fixes aux charges variables. Cela signifie que les frais fixes obligatoires baissent de 0,54 % alors que les travaux urgents, eux, augmentent de 4,69 %. Je ne trouve pas opportun cette année de voter contre du fait de cette augmentation. Il ne s'agit que de mon humble avis.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

Suffrage exprimé **CONTRE** le projet: **1** (M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS 5 : (M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

18°/ 2017 DDCT 76 - Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2018

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération conjointe à celle DDCT 75.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **12**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

Suffrage exprimé **CONTRE** le projet: **1** (M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS 5 : (M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

19°/ 2017 DFA 70 - Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme DESBONNETS : Excusez-moi. Avant de partir parce que je travaille, je donne ma procuration à Catherine LECUYER.

M. BALADI : Il s'agit des colonnes Morris qui annoncent des spectacles et des manifestations culturelles, économiques, sociales et/ou sportives. Jusqu'à présent, la ville avait autorisé la société JC DECAUX à installer et exploiter ces colonnes et des mâts porte-affiches. Cette convention porte sur 550 colonnes dédiées aux annonces de spectacles et 720 mâts porte-affiches. En contrepartie de cette exploitation, l'occupant versait à la ville une redevance s'élevant à 10,5 millions d'euros par an dont le montant était indexé. Il nous est proposé de prolonger cette convention pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 avril 2019 et de tirer les conséquences de cette prolongation sur le montant de la redevance ainsi que sur les modalités techniques de ce contrat avec également une indexation possible sur le chiffre d'affaires.

Vous avez la délibération sous les yeux. Je reste disponible pour répondre à vos questions. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

Départ de M. Marc PACHECO et de Mme Eve DESBONNETS ;

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **9**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de Mme Eve DESBONNETS, M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

M. Charles BEIGBEDER ne prend pas part au vote

M. LEBEL : Je m'excuse de revenir en arrière. Est-ce que l'arrondissement a eu accès à ces panneaux pour faire la promotion d'une action quelconque ?

Mme d'HAUTESERRE : Non. Nous n'avons pas demandé l'occupation de l'espace publicitaire sur les panneaux DECAUX.

M. LEBEL : Nous pourrions le demander pour des expositions organisées à la Mairie.

Mme d'HAUTESERRE : Si nous le faisons pour une exposition, les autres exposants pourraient exiger de bénéficier d'un traitement identique. Nous devrions alors justifier notre choix de soutenir et mettre en avant une exposition de cette manière plutôt qu'une autre.

M. LEBEL : Je pensais plutôt à des actions spécifiques à la Mairie et non à des artistes.

20°/ 2017 DVD 102 - Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Comme vous le savez, le prestataire va changer au 1^{er} janvier 2018. Auparavant, la société JC DECAUX détenait la concession des Vélib'. A partir du 1^{er} janvier 2018, la société Smoovengo prendra le relais. Un nouveau système pour les vélos sera mis en place : déposer un vélo hors station, recharge téléphone sur le vélo, système GPS pour géolocaliser les vélos et mieux les répartir... 30 % des vélos auront une assistance électrique. Face aux nombreux vols, une fourche cadenas devrait être ajoutée pour limiter ce problème.

La tarification gratuite n'évolue pas. L'abonnement de base passe de 29 euros à 39 euros, soit une hausse de plus de 30 %. La première demi-heure reste gratuite sous abonnement. Le tarif de la location au-delà passe de 1 euro la demi-heure à 1 euro le quart d'heure.

Nous souhaitons voter pour cette délibération tout en refusant cette augmentation des tarifs qui est relativement importante même si nous notons la hausse de la qualité de services.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

21°/ 2017 DAE 208 - Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8^e) convention avec la société OREXPO

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il nous est demandé pour la période de 21 jours, allant du 6 octobre au 26 octobre, d'accorder à la société OREXPO cette convention contre une redevance d'un total de 290 000 euros. Je vous demande d'en délibérer. Pour ma part, je voterai favorablement.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ?

M. LEBEL : J'ai toujours été opposé à l'utilisation de la voie publique pour des opérations de ce type, qu'il s'agisse du salon du prêt à porter féminin ou du salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées. Ce ne sont pas des lieux faits pour cela. Pourquoi ne pas organiser le salon de la machine agricole sur la place de la Concorde ou le salon de l'auto sur les Champs-Elysées ? La place de la Concorde, par exemple, est un monument historique et chacun sait que son état mériterait une réhabilitation. Je pense que la place de ces salons est dans des lieux d'exposition comme celui de la porte de Versailles. Donc, dans les deux cas, je voterai contre pour le principe.

M. BALADI : Je pense que nous pouvons clairement différencier ces deux délibérations. Concernant la place de la Concorde, de nombreuses choses s'y passent ces jours-ci sans que nous n'ayons même été consultés. En revanche, le salon d'automne sur le bas des Champs-Elysées est un salon d'artistes qui rapporte 290 000 euros et n'occasionne aucune nuisance. Nous n'avons été saisis d'aucune plainte sur cette partie où, habituellement, il ne se passe rien. En automne et en hiver, cette zone est assez boueuse. Personnellement, je ne vois pas pourquoi nous serions contre. Nous parlions de dépenses. Il nous faut des recettes d'un autre côté. Ayons une bonne gestion.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **10**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER (par le biais du pouvoir donné à M. François LEBEL) Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé **CONTRE** le projet: **1** (M. François LEBEL)

22°/ 2017 DAE 241 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8^e), fixation de la redevance pour la société WSN DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Monsieur LEBEL a quelque peu abordé le sujet. Le salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode se tient sur la place de la Concorde du 25 septembre au 1er octobre. Il est mutualisé avec la structure de manifestation Solidarité Sida et Paris Pôle Emploi. Paris Pôle Emploi est une manifestation importante appréciée par les Parisiens. Cette autorisation concerne cependant le salon de prêt à porter féminin. Cette manifestation sera ouverte au public du 28 septembre au 1^{er} octobre. Elle présente les métiers de la création et de la mode à Paris. Dans cette délibération, j'ai été étonné par la mention d'une tarification spécifique dérogatoire de 4,78 euros/m² pour cette emprise. Malgré la mutualisation, cette tarification spécifique suscite des interrogations.

Mme LECUYER : Madame la Maire, quelle est votre position ?

Mme d'HAUTESERRE : Comme nous avons accepté les années précédentes, notamment pour le forum de l'emploi, nous n'allons pas rejeter cette délibération.

M. BALADI : WSN Developpement n'a pas de lien avec Solidarité Sida mais il est vrai que pour Solidarité Sida, ce n'est pas du tout passé en Conseil d'arrondissement et cela n'a pas été voté en Conseil de Paris.

M. BEIGBEDER : C'est curieux. Il s'agit d'une société privée. Paye-t-elle un prix normal de marché par rapport à l'autre société dont nous venons d'approuver le tarif d'occupation des sols ?

Mme d'HAUTESERRE : Tout dépend de la durée de l'opération. Il me semble que Solidarité Sida a installé une tribune.

M. BEIGBEDER : En tant qu'association, je peux comprendre qu'elle bénéficie d'un tarif conventionné. Mais là, pour WSN, il s'agit d'une société privée. Quel est le coût le m²/jour ?

Mme d'HAUTESERRE : Vous parlez de WSN. La majorité des sociétés qui candidatent sont des sociétés privées.

M. BEIGBEDER : Un appel d'offres a-t-il été lancé ?

M. BALADI : Non, mais justement, la loi évolue à ce sujet. Les sociétés candidatent et demandent l'occupation du domaine public, ce qui est accepté ou non par la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement.

M. LEBEL : Je le répète : est-ce que la place de la Concorde est un lieu normal pour un salon du prêt à porter féminin ? Est-ce que le salon de l'érotisme se tiendra un jour sur le parvis de Notre-Dame de Paris ? C'est invraisemblable. D'autres endroits sont plus adaptés à cela.

[Discussions simultanées]

M. BEIGBEDER : Ils ont dû faire un don à Solidarité Sida. Tout cela est un petit peu opaque.

Mme d'HAUTESERRE : La société en question WSN a dû proposer de mettre en place deux opérations. Cette coproduction permet d'éviter deux montages et démontages. Quant à la place de la Concorde, c'est un tarif unique défini par le Conseil de Paris.

M. LEBEL : C'est comme Marcel CAMPION et la grande roue.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur LEBEL, vous n'allez pas revenir sur la grande roue, ce n'est pas le sujet.

M. LEBEL : On reste trois mois, puis six, puis neuf et on n'en termine plus.

M. BALADI : WSN Développement paye 83 000 euros pour quatre jours réels. Au niveau de la tarification, nous sommes dans la moyenne. Le bas des Champs-Élysées est facturé 2,90 euros du m². Dans le cadre du budget participatif, nous avons demandé la rénovation des statues qui représentaient les régions de France. Cela a été voté et inscrit en investissement.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde - fixation de la redevance pour la société WSN DEVELOPPEMENT

Nombre de votants : **10**

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **3** (M. François LEBEL et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, Mme Eve DESBONNETS (par le biais du pouvoir donné à Mme Catherine LECUYER))

ABSTENTION 1 : (Mme Catherine LECUYER)

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames, messieurs les conseillers, vous avez sous les yeux les projets de délibérations qui ne sont pas soumis au vote du Conseil d'arrondissement.

2017 DASCO 44-G - Divers Collèges publics-Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'une communication, donc d'une délibération sans vote. Il s'agit d'un projet de délibération départemental. Vous l'avez tous lu. Aucun vote n'est requis.

2017 DASCO 53-G - Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement (276 410 €), subventions d'équipement (593 123 € dont 232 553 € au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128 497 €).

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'une deuxième communication, donc d'une délibération sans vote. Il s'agit d'un projet de délibération départemental. Vous l'avez tous lu. Aucun vote n'est requis.

2017 DASCO 58-G - Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11 692 168 euros)

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'une troisième communication, donc d'une délibération sans vote. Il s'agit d'un projet de délibération départemental. Vous l'avez tous lu. Aucun vote n'est requis.

2017 DASCO 59-G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2 602 108 euros)

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'une quatrième communication, donc d'un projet de délibération départemental sans vote. Vous l'avez tous lu. Aucun vote n'est requis.

Questions orales

Mme d'HAUTESERRE : Nous passons à la question de Madame BARLIS.

Q08 2017 08 - Question orale présentée par Madame BARLIS, relative à la réhabilitation de l'immeuble 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg anciennement affecté à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux

Madame la Maire du 8^{ème} arrondissement, lors de la réunion publique en mairie organisée le 4 juillet dernier sur le projet de rénovation de l'immeuble sis 26 bis, rue de Saint Pétersbourg, vous avez pris

l'engagement de mettre en ligne la présentation du projet sur le site internet de la Mairie et, sauf erreur de ma part, pour l'instant aucune information n'est disponible. Pourquoi ?

Lors de la même réunion suite à l'interpellation des riverains vous avez pris l'engagement d'organiser rapidement, au mois de juillet, une réunion avec la voirie pour faire le point sur les emprises de chantiers dans le quartier Europe. Cette réunion a-t-elle eu lieu et quelles suites y avez-vous données ?

Mme d'HAUTESERRE : Les éléments relatifs à la rénovation de l'immeuble du 26 bis rue de Saint-Pétersbourg sont bien en ligne sur notre site internet.

Ils y figurent déjà, sauf que lors de la bascule de l'ancien site vers le nouveau site, début juillet, de nombreux articles contenant un fichier en téléchargement, comme c'est le cas pour ce projet, ont disparu suite à un bug sur le site de la Mairie de Paris.

Vous avez appelé Élogie-Siemp qui vous a indiqué que toutes les informations se trouvaient sur leur site.

Mme BARLIS : En fait, elles n'étaient sur aucun des deux sites. Deux heures après l'inscription de ma question, elles sont apparues sur les deux. Je vois que mes questions vous font réagir, très bien.

Mme d'HAUTESERRE : L'essentiel est que cela soit réparé.

Mme BARLIS : J'ai bien surveillé mais je ne les avais jamais vues auparavant sur le site de la Mairie.

Mme d'HAUTESERRE : Alors, je vire la chargée de communication car vous insinuez qu'elle n'a pas fait son travail et les éléments que l'on m'a communiqués seraient inexacts. Vous maintenez que les informations n'ont jamais été publiées, je vais appeler Fanny pour lui dire qu'elle n'a pas fait son job.

S'agissant des emprises de voirie dans le quartier Europe, nous n'avons pas pu organiser une réunion après le 14 juillet, période de vacances. Cependant, les services techniques nous ont communiqué les éléments suivants :

- dès la fin des travaux de la RATP, la rue Saint-Pétersbourg sera remise en double sens. Elle est programmée pour la fin de l'année 2017
- les feux tricolores seront rétablis rue de Florence
- l'emprise de chantier des travaux de l'immeuble INPI étant peu importante, la rue Saint-Pétersbourg restera dans les deux sens de la circulation.

Voilà les éléments que je peux vous apporter, Madame BARLIS.

Q08 2017 09 - Question orale présentée par Madame LECUYER, relative à la réunion d'information sur le devenir du 25/27 rue de Constantinople

Madame le Maire, lors du dernier conseil d'arrondissement vous vous êtes engagée à organiser une réunion publique à laquelle seront conviés les commerçants, les habitants, le CCQ Europe et l'association Aurore pour évoquer le centre d'hébergement d'urgence et son devenir. Nous souhaitons donc savoir si une date a été fixée.

Mme d'HAUTESERRE : Madame la Conseillère, en tout premier lieu, il me paraît utile de vous préciser que j'ai été informée par deux personnes qui m'interrogeaient sur la nature des « petits travaux » engagés dans ce bâtiment, lesquels ne seraient pas soumis à déclaration préalable de travaux, sous réserve de confirmation.

Dès réception de leurs doléances, la ville a été saisie par mes soins et des inspecteurs ont été missionnés pour se rendre sur place afin de faire un rapport sur la nature de ces travaux.

Comme je l'ai écrit dans le « Paris Huitième » de février, cette installation a été faite sans concertation avec la Mairie du 8^e et après avoir eu les informations auprès des services de la Ville de Paris et la Société Aurore, par souci de transparence, j'ai immédiatement porté à la connaissance des habitants de l'arrondissement, tous les éléments en ma possession concernant l'occupation du site du 25/27 rue de Constantinople.

Je suis en contact permanent avec l'Association Aurore qui gère le Centre d'Hébergement d'Urgence Constantinople comme cela a été le cas pour l'immeuble INPI Saint-Pétersbourg, sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer pendant deux ans. Il en sera de même, je l'espère, pour le 25/27, rue de Constantinople et j'y veillerai.

Un nouveau directeur vient d'être nommé pour gérer ce centre. Je dois le rencontrer prochainement. Une opération « portes ouvertes » était programmée en juillet pour faire visiter le site aux habitants et commerçants.

J'ai contacté le cabinet de Madame VERSINI pour lui faire part de mon souhait de voir cette visite organisée dès le mois prochain.

V08 2017 02 - Vœu de Madame LECUYER relatif aux reports de circulation dans le quartier Europe

Mme LECUYER : Nous revenons au sujet abordé en début de Conseil d'arrondissement.

Considérant l'annonce par la presse en juillet dernier du réaménagement des rues Blanche et Clichy prévoyant leur piétonisation partielle ;

Considérant le changement programmé du sens de circulation du tronçon de la rue de Liège situé dans le 8^e ;

Considérant la grande inquiétude des habitants du quartier Europe face au report logique d'une grande partie du trafic vers la place de l'Europe, les rues de Saint-Pétersbourg, Turin, Moscou, Londres, Rome et autres rues du 8^e arrondissement ;

Considérant la rue de Turin souvent difficilement praticable du fait de l'activité de la clinique (nombreux allers et venues des ambulances, riverains qui cherchent des places pour se garer) ;

Considérant les nombreuses familles qui vivent dans le quartier et se déplacent quotidiennement pour rejoindre les écoles Florence, Moscou, Fénelon, le cours Hattemer ;

Je formule le vœu que le maire du 8^{ème} arrondissement informe les élus et les habitants du 8^{ème} des mesures qu'il envisage de prendre pour anticiper les nuisances en terme de bruit, de pollution et de sécurité que ne manqueront pas de susciter de tels réaménagements.

Mme d'HAUTESERRE : Je demande à l'assemblée si elle accepte ou non le débat. Je pense que oui.

Mme LECUYER : Je vous l'ai envoyé il y a déjà quinze jours.

Mme BARLIS : Je le découvre sur table.

Mme d'HAUTESERRE : Pouvez-vous écouter notre réponse ?

Mme GUILLET (Directrice Générale des Services) : Le vœu a été envoyé après l'envoi de l'ordre du jour. Comme cela est stipulé dans le règlement du Conseil d'arrondissement, il est proposé en cours de séance par le conseiller. Dans ce cas, le Conseil vote sa mise en discussion ou pas.

Mme d'HAUTESERRE : Je demande que nous votions favorablement sa discussion.

Mme BARLIS : J'ai posé la question de savoir si je pouvais rajouter des questions. On m'avait répondu que l'ordre du jour ne changerait pas.

Mme GUILLET : Madame BARLIS, il s'agit d'un vœu et non d'une question.

Mme d'HAUTESERRE : Il a été déposé pour le Conseil d'arrondissement de la semaine dernière. Si le quorum avait été atteint, nous l'aurions présenté en séance.

Mme LECUYER, vous avez déposé un vœu relatif à un plan de réaménagement des rues de Clichy et Blanche situées dans le 9^e arrondissement. Comme vous le savez sans doute, la Ville de Paris a élaboré ce plan et l'a proposé à ma collègue du 9^e arrondissement. Je n'ai pas été consultée sur ce projet. Interpellée par les associations du 9^e arrondissement, Madame Delphine BÜRKLI a fait un droit de réponse. Elle y déclare « que sa volonté est de réduire la circulation dans les rues de Clichy et Blanche, en élargissant les trottoirs mais en aucun cas de reporter le trafic sur d'autres voies ».

Cette information a tout de suite été communiquée au Conseil de quartier Europe. J'ai échangé avec le Cabinet de Madame Delphine BÜRKLI sur ce dossier. Dans un article paru dans Le Parisien du jeudi 14 septembre 2017, la Mairie du 9^e déclare être hostile à la modification du plan de circulation du quartier qui risquerait de reporter le trafic ailleurs dans le 9^e et aussi dans le 8^e. Elle demande aux services de la ville de revoir son schéma. La ville doit rendre sa copie en octobre et les différentes propositions seront présentées aux habitants du 9^e et du 8^e dans le courant de l'automne. Je vous demande donc de retirer votre vœu.

Mme LECUYER : Je suis un peu étonnée que vous considériez que le fait de revoir le projet n'aura aucune conséquence sur la circulation dans le 8^e arrondissement. Visiblement, le projet est déjà acté. Il s'agit du retour émanant de certaines réunions d'information organisées par le 9^e arrondissement. Certains habitants du 8^e ont assisté à ces réunions. La circulation apaisée est actée pour les rues Blanche et Clichy. Or, 15 000 voitures empruntent tous les jours la rue de Clichy. A partir du moment où nous réduisons la circulation - puisque nous parlons de piétonisation partielle - les reports de circulation se feront nécessairement sur le 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Vous savez tout avant tout le monde, même avant le Maire du 9^{ème} !

Mme LECUYER : C'est logique.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER, la Ville a accepté de revoir sa copie. Je ne suis pas au courant de ce qu'elle va proposer. En tout cas, nous serons à l'écoute des habitants et des associations. Peut-être que lors de cette fameuse réunion publique, la Maire du 9^e opposera son veto sur le programme. La Ville étudie un nouveau plan et vous dites que le programme est acté d'avance. Non, je ne pense pas.

Mme LECUYER : Apparemment, le projet est déjà bien avancé.

M. BALADI : Je suis d'accord avec la majorité sauf sur la tournure de la fin du vœu. Nous sommes tous d'accord pour limiter le bruit, la pollution et apaiser la circulation des voitures. Par contre, il est noté que Catherine LECUYER formule le vœu que la Maire du 8^e informe « les élus et les habitants des mesures qu'elle envisage de prendre pour anticiper les nuisances en terme de bruit ». Il me semble que Bruitparif gère cela. Ce n'est pas la compétence directe de Madame le Maire du 8^e. Concernant « la pollution et la sécurité », nous avons la Préfecture de Police. Je trouve donc ce vœu trop direct. J'inscrirais plutôt : « souhaite que les mesures soient prises pour anticiper... »

Mme LECUYER : Pour anticiper toutes les nuisances.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER est élue sur ma liste. Elle n'est pas élue sur la liste du 9^e. A partir du moment où la Mairie de Paris accepte de revoir sa copie...

Mme LECUYER : J'espère que vous nous tiendrez au courant de l'évolution de ce projet qui a l'air très avancé.

Mme d'HAUTESERRE : Si vous savez déjà tout, inutile de poser des questions.

Je donne les prochains rendez-vous :

- budget participatif : vote électronique à partir du 13 septembre et vote physique du 16 septembre au 1^{er} octobre 2017.
- le mercredi 20 septembre à 18h00, en salle des expositions : vernissage de Rafael GARCIA MIRO.
- le mardi 26 septembre de 8h00 à 10h00, en salle des conférences : matinale AMIF partenaires sur le numérique au service des échanges entre les élus et les citoyens.
- le jeudi 28 septembre à 18h30, en salle des mariages : remise des médailles d'honneur du travail.
- le vendredi 6 octobre à 18h00, en salle des conférences : vernissage salon Paris artistes.
- le jeudi 12 octobre à 14h00, en salle des conférences : bal du CASVP, bal organisé tous les ans. Les seniors sont invités à venir faire la fête.
- le lundi 16 octobre à 18h30, en salle des conférences : Conseil de quartier Monceau.
- le mardi 7 novembre à 17h00, en salle des expositions : vernissage de l'exposition du Festival International de la photographie culinaire.
- le mardi 7 novembre à 19h00 : Conseil d'arrondissement. Vous avez constaté que le Conseil d'arrondissement ne se réunira pas au mois d'octobre à cause des vacances.

Je profite que vous soyez là pour vous dire que je donnerai deux dates pour chaque tenue de Conseil d'arrondissement parce qu'il est devenu récurrent que les séances ne se tiennent pas faute de quorum. Je fixerai donc une seconde date le lundi, à l'heure du déjeuner. Si le prochain Conseil d'arrondissement ne se tient pas le 7 novembre comme il est programmé, il se tiendra le lundi suivant à 12h00.

Mme BARLIS : Vous avez choisi cet horaire pour ne pas pénaliser ceux qui travaillent. Mais certains ne travaillent pas dans le quartier.

Mme d'HAUTESERRE : Dans ce cas-là, les élus viennent le jour du Conseil d'arrondissement.

Mme BARLIS : Parce que vous n'arrivez pas à gérer votre propre majorité, tous les élus sont pénalisés ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, c'est comme cela.

Mme BARLIS : Comme vous le dites : « C'est moi la Maire, c'est moi qui décide ».

Mme d'HAUTESERRE : Je n'ai jamais dit : « C'est moi la Maire ». Malheureusement, si le quorum n'est pas atteint le jour du Conseil, il sera reporté au lundi midi.

Mme BARLIS : Ce sera comme cela jusqu'à la fin de votre mandat ? Encore une fois, je trouve cela particulièrement démocratique puisque ceux qui sont présents à chaque fois sont pénalisés. Vous allez finir par faire le Conseil toute seule.

Mme d'HAUTESERRE : Merci beaucoup. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 16h10.



Jeanne d'HAUTESERRE